Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 43 (1898)

Heft: 3

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gai, si fier de son trois quarts de siècle, que j'avais pensé que rien ne pressait. La mort en a décidé autrement.

Qu'elle emporte, avec mes tristesses d'une déchirure si peu prévue, mes plus vifs et sincères hommages à la mémoire de cet excellent et vaillant camarade; ils seront partagés, j'en suis sùr, par tous ceux qui l'ont connu d'un peu près, tant au civil qu'au militaire.

Colonel Leconte.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CHRONIQUE SUISSE

(De notre correspondant particulier.)

Le nouvel obus brisant. — Refonte du plan de mobilisation. — La fête de Neuenegg. — Le doyen de l'armée. — Société du landsturm. — Société de cavalerie de la Suisse orientale. — Attachés militaires. — Revues d'organisation. — Signaux optiques. — Encore le règlement d'habillement. — Marche de 285 km.

Berne, le 7 mars 1898.

Le nouveau projectile d'artillerie dont il a été question dans la presse est destiné uniquement aux 60 mortiers de 12 centimètres de l'artillerie de position. C'est un obus brisant du type de l'usine suédoise de Bofors. Fait pour détruire des obstacles, il est pourvu d'une tête renforcée, qui augmente sa puissance de pénétration. Le corps de ce projectile est d'un acier extrêmement résistant. Voici ses dimensions: longueur 44,5 cm.; calibre 12 cm.; paroi 12-13 mm.; fond 22-25 mm.; charge: 1700 grammes de poudre blanche. Poids total: 18 kilos. L'introduction de cet obus est résolue en principe, mais pour la position seulement. L'artillerie de campagne reste dotée du shrapnel comme projectile unique; cela ne signifie pas que l'obus brisant lui serait inutile. Mais, si cet obus doit posséder la puissance qu'on en exige actuellement, il est nécessaire de le faire plus long que le shrapnel, ce qui entraîne la juxtaposition si incommode des châssis de dimensions différentes.

— On ne se doute généralement pas que les modifications apportées l'an dernier à notre organisation militaire ont eu pour conséquence la refonte de tout notre plan de mobilisation. Cet énorme travail touchant maintenant à sa fin, il est permis d'en parler et de constater qu'il a imposé à

l'état-major général un surcroît considérable de besogne. Il a fallu tout refaire, même l'ordonnance secrète sur la mobilisation; et l'état-major s'en est tiré sans personnel auxiliaire et sans négliger la besogne courante. C'est un joli coup de collier.

— La fête de Neuenegg du 5 mars a invoqué le souvenir instructif de la décadence militaire de la Confédération des Treize-Cantons et des combats désespérés livrés en 1798 pour l'honneur des armes suisses. Parmi ces combats, celui qui refoula sur Neuenegg la colonne du général Pigeon présente un intérêt tactique que le temps n'a pas affaibli, mais c'est sur les lieux mêmes où elle se passe qu'il faut étudier cette belle action de guerre. A cet effet, on descend à la gare de Bümplitz et on suit, par Niederwangen et le Forst, jusqu'à Neuenegg, la route à cheval de laquelle fut livré le combat. L'obélisque de Neuenegg marque l'emplacement de la dernière phase de l'engagement et non celui de l'attaque décisive des Bernois, qui eut lieu sur les hauteurs. Malheureusement il n'existe pas encore en français une bonne relation de l'affaire de Neuenegg.

L'armée était représentée à la fête commémorative du 5 par le chef du Département militaire fédéral, de nombreux officiers en uniforme et en civil, le bataillon 113 de landwehr, l'école de sous-officiers d'infanterie de la IIIe division, une batterie et le groupe historique. Ce dernier figurait, avec les costumes et les armes du siècle dernier, un détachement de troupes bernoises des trois armes. Après la cérémonie commémorative, dont le discours de M. Bähler, conseiller national, a été le morceau d'apparat, les participants à la fête ont défilé chapeau bas devant le monument élevé sur la tombe des miliciens bernois tués le 5 mars 1798. Le cortège était ouvert par le groupe historique et le colonel de Crousaz, suivi de l'école de sous-officiers.

Deux sociétés de tempérance figuraient au cortège de Neuenegg, où leur présence manifestait le progrès de cette lutte contre l'alcoolisme qui intéresse à un degré si éminent la valeur physique et morale de notre milice. En 1798, l'ivrognerie a été l'une des principales causes de la démoralisation des troupes bernoises et de leurs actes de mutinerie. Un siècle après, nous constatons avec plaisir que la sobriété a gagné beaucoup de terrain dans l'armée, en particulier chez les officiers. Les avantages en sont, il est vrai, beaucoup mieux connus qu'autrefois, et la science a fait justice du préjugé qui voyait dans l'alcool une boisson fortifiante.

A noter la présence à Neuenegg du colonel Ami Girard, de Renan, le plus ancien officier de ce grade que possède l'armée suisse. Il est né en 1815 et son dernier brevet date de 1867. Très vert et alerte, l'esprit toujours vif, ce doyen de notre milice serait encore en état de faire campagne.

— L'hiver est la saison propice aux travaux et aux réunions des sociétés militaires. Le 13 février, les délégués de la Société du landsturm se sont

réunis à Lucerne, au nombre de 32, sous la présidence du colonel Bluntschli. Dans son discours d'ouverture, celui-ci a reconnu que l'organisation actuelle du landsturm est défectueuse. Cet avis a aussi été partagé par M. Rey, de Bâle, le nouveau président du Comité central, qui attend du développement de la société le plus sûr moyen d'obtenir la réforme du landsturm.

Le 26 février, à Zoug, les officiers de la division du Gothard ont eu une première assemblée commune, sous la présidence du colonel Segesser. Le lieutenant-colonel Becker, chef d'état-major de la division, a fait à cette occasion une conférence sur l'organisation des troupes du Gothard.

Le même jour, la Société de cavalerie de la Suisse orientale siégeait à Winterthour et nommait membre d'honneur le colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie.

— Le 18 février, est mort, à Bümplitz, après une longue maladie, le capitaine Morozowicz, attaché militaire de la légation allemande de Berne. Le Département militaire a fait déposer une couronne sur son cercueil, qui a été ramené en Allemagne. Le colonel Keller a exprimé à la famille du défunt les condoléances du Conseil fédéral.

L'attaché militaire de l'ambassade de France à Berne, M. le lieutenantcolonel du Moriez, vient d'être promu colonel, tout en conservant son poste 1.

- Les revues d'organisation des nouvelles unités de troupes se poursuivent. En plusieurs endroits, les pattes d'épaule à coudre aux uniformes ont fait défaut et devront être envoyées aux hommes à domicile. On a constaté d'assez fortes différences d'effectifs entre les bataillons de landwehr premier ban, dont plusieurs sont très forts. Beaucoup d'hommes se sont enquis auprès de leurs chefs du service qu'ils auraient à faire en vertu de la nouvelle organisation. On leur a naturellement répondu que, jusqu'à nouvel ordre, rien n'était changé aux cours de répétition de l'infanterie de landwehr, qui ont lieu tous les quatre ans; mais il faut espérer que l'inévitable modification du régime actuel ne se fera pas trop attendre.
- A titre d'essai, le Département militaire a décidé l'introduction des signaux optiques dans l'infanterie. Le fanion blanc et rouge qui sert à donner les signaux ne sera remis pour le moment qu'aux écoles de sous-officiers et aux écoles de recrues. C'est une pièce d'étoffe de 30 cm. sur 50, tendue sur baguettes, et qui se fixe au fusil. Suivant les positions que lui donne le signaleur, elle donne l'une des huit indications suivantes : attention, rien de nouveau sur l'ennemi, cavalerie, petite subdivision, subdivision de force moyenne, corps de troupes plus considérable, direction où se trouve l'ennemi, erreur.
- ¹ Nous présentons nos félicitations à M. le colonel du Moriez, qui s'est attiré en Suisse, dans le monde militaire, de nombreuses et vives sympathies. $(R\acute{e}d.)$

— Mentionnons aussi la publication de la quatrième édition allemande de l'instruction pour les états-majors (dont la revision a été nécessitée par la nouvelle organisation), ainsi qu'une circulaire du Département militaire destinée à procurer la stricte exécution du nouveau règlement d'habillement. A peine entré en vigueur, celui-ci a déjà été transgressé. Une instruction du 15 février, adressée aux fournisseurs par la section technique de l'intendance du matériel, énumére une série d'irrégularités qui ne seront plus tolérées, notamment le pantalon mode Saumur, les tuniques dont les boutons ne sont pas en droite ligne, les casquettes à visière trop larges et plates, etc. Cette même instruction annonce qu'il est question de prescrire pour les uniformes des officiers l'emploi exclusif de draps contrôlés par l'intendance.

- Le mouvement du personnel a été complété en février par une série de nominations, se rapportant principalement au service territorial et à celu des étapes. Il a été procédé aussi à une nouvelle répartition des officiers d'état-major dans les corps de troupes.

— On connaît maintenant le rapport de M. le major Wäber sur la marche exécutée les 21, 22 et 23 janvier par l'école d'équitation pour instructeurs d'infanterie. Cet exercice avait en particulier pour but de vérifier la résistance à la fatigue d'un certain nombre de chevaux de la régie, pris à dessein dans des races différentes. Les chevaux, au nombre de 19, avaient été préalablement entraînés par des courses de 50 à 100 km.

Le 21 janvier, le détachement a franchi en 17 heures et demie de marche effective (haltes déduites) la distance de Thoune à Zurich, c'est-à-dire 140 km. La vitesse moyenne a donc été de 8 km. à l'heure. De dix minutes en dix minutes, le trot alternait avec le pas. Brouillard, routes gelées, mais libres de neige. Un cheval a dû être renvoyé en arrière pour cause de boiterie accidentelle.

Le 22 janvier, le trajet de Zurich à Langenthal est parcouru en 43 heures, dont il faut détruire $2^{\,1}/_2$ heures pour les haltes, ce qui ramène la vitesse moyenne à 7, 8 km. par heure.

Enfin, le 23 janvier, le détachement revient à Thoune (63 km.) en 11 heures 50, dont il faut déduire $2^{1}/_{4}$ h. pour les haltes. La vitesse moyenne est donc de 6,6 km. par heure. Tous les chevaux sont ramenés en parfait état, sauf un second cas de boiterie, qui a toutefois été très léger. De leur côté, les cavaliers ont parfaitement supporté la course.

— M. le colonel Rudolf, chef d'arme de l'infanterie, est rentré à Berne, mais n'a pas encore repris son service. Son état, qui s'est grandement amélioré, n'exigera probablement pas une prolongation de son congé.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales de l'automne prochain. — Manœuvres de cavalerie. — Encore le colonel Baron de Seckendorff. — La brochure du coloner U. Wille. — La conduite des troupes par le général de Schlichting. — L'attaque dans les batailles par le général de Scherff.

Dans ma chronique de janvier, je vous avais parlé des *Manœuvres impériales* à venir. L'ordre de Cabinet, relatif à ces manœuvres, a paru le 3 février, ainsi que vous l'aurez du reste appris par les journaux.

Comme toujours, les surprises n'ont pas manqué! On ne manœuvrera pas cet automne avec deux corps d'armée normaux, comme on le supposait; chacun d'eux sera au contraire renforcé d'une troisième division à trois brigades. En somme, ce seront seize brigades qui prendront part aux manœuvres, chaque corps normal en ayant déjà cinq pour son compte, depuis l'augmentation du 1er avril 1897. Autrefois, on rencontrait des corps d'armée à trois divisions d'infanterie, soit de six brigades; cette année, nous aurons affaire à des corps d'armée de huit brigades d'infanterie, c'est-à-dire au double de l'effectif ordinaire. Il convient cependant d'ajouter que deux de ces brigades ont des régiments à deux bataillons, à effectif réduit, bataillons qui ne sont autres que les successeurs des anciens demi-bataillons d'heureuse mémoire.

Le VIIe corps d'armée, qui comprend les divisions 13 et 14, sera renforcé par la 7e division du IVe corps. Le Xe corps le sera par la 17e division du IXe corps.

Le IVe et le IXe corps ne feront ainsi leurs manœuvres qu'avec leur seule division restante. Ces corps sont commandés, le IVe, par le général de Klitzing, nouvellement promu général d'infanterie, et le IXe par le comte de Waldersee, colonel-général de cavalerie, le « Nestor » de nos commandants de corps, un Nestor très vert encore et relativement jeune, puisqu'il célébrera ses 66 ans le 8 avril prochain (le mois d'avril est un mois particulièrement fécond en célébrités dans l'Annuaire de l'Empire!)

J'en reviens à mes « moutons » ou plutôt à mes manœuvres. A chaque division d'infanterie, on donnera un régiment de cavalerie. On empruntera, à cet effet, au IXe corps, la 17e brigade de cavalerie, du Grand-Duché de Mecklembourg (soit les deux régiments de dragons 17 et 18) et l'on demandera au IVe corps sa 7e brigade (composée d'un régiment de hussards (no 10) et un de uhlans (no 16). Ces deux brigades fourniront la cavalerie à quatre des divisions. Les deux autres divisions du Xe corps recevront deux régiments de la 20e brigade, (les hussards de Brunswick

nº 17 qui portent l'attila noir historié 1) et le deuxième régiment de dragons hanovriens nº 16.

On ne formera qu'une seule division de cavalerie indépendante (division B). Elle comprendra la 19e brigade (du Xe corps) « Uhlans du Roi » no 13 et Dragons d'Oldenbourg no 19, et les deux brigades du VIIe corps nos 13 et 14. C'est cette dernière brigade, no 13, qui, en 1897, faisait partie de la division de cavalerie « Ouest », réunie l'avant-dernier jour des manœuvres impériales, sous les ordres de notre fameux Général de Mossner, et qui eut à soutenir, à Petterweil, le choc du corps de cavalerie. Cette division de cavalerie disposera d'un groupe d'artillerie à cheval (2 batteries) du régiment Scharnhorst no 10. Le détachement de pionniers du 10e bataillon, attaché à la cavalerie, sera pourvu de bicyclettes.

Quant à l'artillerie montée, l'ordre impérial prescrit seulement que les divisions 7 et 17, momentanément attribuées aux corps d'armée des manœuvres, recevront chacune un régiment d'artillerie de campagne (le 4e et le 24e). Il va bien sans dire que les régiments appartenant aux VIIe et Xe corps marcheront avec leurs corps. L'ordre ne parle pas d'une artillerie de corps, mais je crois ne pas me tromper en disant qu'à côté des régiments divisionnaires à deux groupes d'artillerie montée, nous aurons, comme artillerie de corps, au VIIe, 12 batteries montées et 4 à cheval, au Xe, 15 batteries montées.

Les pionniers : deux bataillons à 4 compagnies, plus quatre compagnies isolées, seront attachés aux divisions d'infanterie (par une ou deux compagnies). On constituera en outre des équipages de pont légers (Divisions-Brückentrain) et des sections de télégraphe.

Chaque corps d'armée disposera d'une section d'aérostiers, avec les ballons cerf-volants.

En somme, il s'agira de 89 bataillons d'infanterie (y compris le bataillon de chasseurs nº 7), 60 escadrons, 69 batteries. En 1897, on comptait : 144 bataillons, 121 escadrons, 111 batteries ; en 1896 : 98 bataillons, 85 escadrons, 93 batteries. Vous voyez, cette fois-ci, la prédominance de l'infanterie. Elle résulte de notre formation actuelle, formation qui n'est que provisoire et qu'il faudra modifier.

— Quant au théâtre des manœuvres, on pense à la province de Hanovre, dont la partie méridionale présente un terrain varié, et dont la situation forme à peu près le centre des régions qui fournissent des troupes aux manœuvres. Je suppose que le quartier-général sera établi dans la capitale du ci-devant Royaume de Hanovre et que les opérations se dérouleront le long de la ligne du chemin de fer Hanovre-Kreiensen. Le terrain un peu

¹ La coiffure est ornementée d'une « tête de mort » et d'une agrafe avec l'inscription : « Peninsula. Sicilien. Waterloo. Mars-la-Tour. »

montueux, n'est pourtant pas trop accidenté, et se prêterait parfaitement aux opérations.

C'était dans ces mêmes parages, au camp hanovrien de Nordstenunen, que se rassemblait autrefois le 10e corps d'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord. En 1889, on exécuta déjà dans la même contrée, des manœuvres impériales avec les mêmes corps d'armée qu'aujourd'hui.

En définitive, il se peut que je me trompe et que mes suppositions ne soient... que des suppositions.

Qui vivra verra!

- Il n'y aura pas mal de contingents allemands englobés dans ces manœuvres: un régiment d'infanterie d'Anhalt, un régiment d'infanterie et un de cavalerie de chacun des Etats d'Oldenbourg et de Brunswick, deux régiments d'infanterie et deux de cavalerie des Grands-Duchés de Mecklenbourg, un groupe monté et une batterie montée de Mecklenbourg, un groupe d'Oldenbourg, une batterie de Brunswick, et trois régiments d'infanterie hanséatiques.
- Je vous ai déjà parlé des généraux qui commandent ces corps: von Gætze¹ (VIIe) et von Seebeck (Xe). Les divisions d'infanterie ont pour chefs les lieutenants-généraux Otto (7e), Lüdemann, général d'artillerie (13e) Prince Henri Reuss XVIII, général de cavalerie (14e), Herwarth von Bittenfeld (17e), von der Mülbe (19e), von Gottberg, général de cavalerie (20e). Le commandant de la division de cavalerie B n'est pas encore désigné. On choisit d'ordinaire un des plus anciens commandants de brigade. Le plus ancien se trouve être le Prince Frédéric-Léopold de Prusse, le fils du célèbre Feld-Maréchal Prince Frédéric-Charles, le vainqueur de Duppel, de Vionville, d'Orléans et du Mans.

L'arbitre suprême des manœuvres sera l'*Empereur* lui-même, assisté du Directeur des manœuvres: comte Schlieffen, chef d'Etat-Major Général de l'armée, du baron de Rechenberg, major-général et chef de la 6e section, et de quelques officiers supérieurs du Grand Etat-Major.

- Indépendamment des manœuvres impériales, on exécutera dans la Prusse orientale des manœuvres de cavalerie auxquelles prendront part une division de cavalerie (A) avec les trois brigades du 1er corps d'armée.
- Les pionniers auront des exercices de pontage sur la Vistule à Thorn, sur l'Elbe à Meissen et sur le Haut-Rhin à Germersheim.

Le nouveau Commandant du corps des cadets, baron de Seckendorff dont je vous ai parlé dans ma dernière chronique, a pris possession de son poste. Il a dit dans son discours d'installation qu'il n'a jamais appartenu à ce service de l'armée, mais il fera son devoir. On peut prédire

¹ J'apprends que Gœtze qui fêtera, le ler avril, son jubilé de cinquante ans de service à l'intention de donner sa démission le lendemain de la fête.

que officiers et cadets ne se trouveront pas mal d'avoir à leur tête un chef aussi capable et aussi entraînant.

Quelques détails sur sa carrière intéresseront peut-être vos lecteurs. Son pays d'origine est la petite principauté de Reuss « jungere Linie ¹ »; né à Ebersdorf le 24 février 1848, il entra en 1864 dans les troupes du pétit contingent de la principauté et fut promu lieutenant en second au régiment nº 96, le 10 décembre 1867. Il fit la campagne de 1870-71 dans le 4e corps d'armée, prit part aux combats de Beaumont et à ceux de Paris, et reçut la croix de fer de deuxième classe. Il passa, en 1880, capitaine au 2e régiment de la Garde à pied; en 1883, adjudant de division; devint, en 1888, major des fusiliers de la Garde et, en 1890, aide de camp du roi « faisant service ». Son frère est contre-amiral, et a rempli aussi autrefois les fonctions d'aide de camp du prince Henri, frère de l'Empereur.

- J'ai oublié de vous parler du colonel *Mackensen* que l'Empereur a nommé aide de camp « faisant service » le jour de son anniversaire. Cette nomination a été presque un événement; c'est en effet la première fois qu'un monarque prussien appelle auprès de sa personne un officier n'appartenant pas à la noblesse. Notre roi, vous le voyez, n'a pas de préjugés. Le colonel Mackensen est du reste un excellent officier, qui a devant lui un bel avenir. Il n'a que 48 ans et commandait, depuis 1893, le 1er régiment des hussards. Il a appartenu à l'Etat-Major Général pendant douze années, et fonctionnait depuis plus de deux ans comme adjudant du chef d'Etat-Major.
- A l'endroit du matériel de guerre, vous savez que l'artillerie de campagne est en voie de transformer son armement. La nouvelle pièce est désignée sous le terme de C/96. Il s'agit d'une pièce à tir rapide, du calibre de 77 mm, à trajectoire bien tendue. Cette tension de la trajectoire nous amènera peut-être à ne plus pouvoir nous passer d'une pièce pour le tir courbe, obusier de campagne, ou comme vous voudrez l'appeler, d'un calibre se rapprochant des 120 mm. Les obus brisants des pièces de campagne ne sont pas toujours suffisamment efficaces contre les buts couverts actuellement en usage, comme on l'avait supposé à l'origine 2.

Quant au fusil, rien de nouveau; il ne paraît cependant pas probable qu'on adopte prochainement un calibre moindre que celui que nous possédons.

- ¹ A ne pas confondre avec la principauté de Reuss « æltere Linie » dans laquelle le prince Henri XXII prétend ne pas trouver d'emplacement pour un monument à ériger à Guillaume I^{er}. Ce prince est connu pour être ennemi de l'Empire (« Reichsfeind »).
- ² Les lecteurs trouveront du reste un traité spécial sur la nouvelle pièce de campagne C/96 dans ce même numéro.

- Le Reichstag a fini par hâter un peu plus le vote du budget et a enfin abordé la discussion de la flotte. Tous les projets relatifs à l'organisation de l'armée de terre ont été adoptés: nous aurons donc la « Feldzeugmeisterei », c'est-à-dire l'Inspection générale du matériel de guerre, ainsi que l'Inspecteur général et les deux nouveaux Inspecteurs de cavalerie. Ces nominations d'inspecteurs n'ont pas donné lieu à la moindre discussion malgré toute l'opposition de la Gazette de Voss. Ce journal a une vraie terreur des inspecteurs, quels qu'ils soient, lorsqu'ils émargent au budget. Le détachement des « Meldereiter », chasseurs à cheval, demandé pour le contingent saxon, a également été voté; bref, nous avons obtenu tout ce que nous désirions, sauf peut-être quelques casernes.
- Vous aurez certainement du plaisir à apprendre la satisfaction avec laquelle on a accueillichez nous la brochure de votre *Colonel U. Wille*: « Du commandement dans nos manœuvres ». La *Post*, l'organe de la diplomatie, dans son nº 44, en a parlé en premier lieu dans un sens extrêmement favorable, puis le *Militär-Wochenblatt*, dans son nº 16, est entré dans plus de détails. Ces deux journaux abondent en éloges sur un homme qui se maintient si bien au niveau des plus hautes connaissances militaires, et s'étonnent de ce que son propre pays tienne à l'écart un officier d'un esprit aussi élevé et aussi clairvoyant.
- Le deuxième volume de l'ouvrage de Schlichting vient de paraître chez Mittler et Sohn, à Berlin. Il a pour titre : « La Conduite des troupes » et ne contient que le livre premier : « Les Opérations ». C'est une sorte de « stratégie », bien que nous ayons comme principe que la stratégie n'est pas une science qui se puisse apprendre et que nous n'ayons jamais connu de professeur de stratégie à notre Académie de guerre. A l'appui de mon dire, la Militär-Wochenblatt, nº 14, publiait ces jours-ci un article du colonel Keim, intitulé « Strategisches », qui commence par ces mots : « La stratégie ne peut être ni enseignée, ni apprise. » Elle est innée.

Schlichting n'a du reste pas la prétention de faire un cours de stratégie, il se borne à exposer d'une manière claire et intelligible, le résultat de ces investigations sur les principes modernes de la conduite de la guerre Dans un chapitre spécial, il traite ce qui se rapporte aux forteresses. L'espace me manque pour vous en dire davantage; je suppose d'ailleurs que cette brochure n'échappera pas à vos excellents bibliographes.

Notre très estimé général W. de Scherff publie (chez Eisenschmidt à Berlin) un nouveau traité: « Der Schlachtenangriff im Lichte der Schlichting'schen « Taktischen Grundsätze » u. der Boguslawskischen « Betrachtungen ». Une comparaison critique, contenant l'introduction, 1re partie « Die allgemeinen Gesichtspunkte », 2me partie « Die besonderen Massnahmen » et épilogue.

Je vous recommande le Catalogue des livres et des cartes militaires de

la librairie *Eisenschmidt* (Berlin, N. W. 7), (Verzeichniss militärischer Werke u. Karten, 1898). Ce catalogue, très complet, sera fort utile à ceux qui désirent s'orienter dans notre littérature militaire.

Manœuvres des troupes de chemins de fer. — On a exécuté en 1897, en Allemagne, des manœuvres spéciales de troupes de chemins de fer, dont la presse allemande a rendu compte.

12 compagnies prussiennes de la brigade des chemins de fer, 1 compagnie bavaroise, 2 compagnies saxonnes et 1 compagnie wurtembergeoise ont été réunies dans cette intention vers la fin d'août.

Le but de ces manœuvres était de s'assurer de la rapidité avec laquelle on pouvait construire une voie étroite destinée à relier un corps de siège aux voies normales et d'étudier les conditions dans lesquelles s'exécuterait le transport du matériel d'artillerie nécessaire à l'ouverture du feu.

La voie étroite employée était celle en usage dans la brigade de chemins de fer prussienne.

Elle partait de la station de Werner-Zinna, située sur la ligne militaire Berlin—Juterbog, passait par Juterbog, Treuenbrietzen, Belzig et aboutissait à Sichartsdorf où le régiment d'artillerie à pied de la garde construisit les batteries nécessaires.

La longueur de la voie a été de 83 kilomètres.

Elle a été construite en neuf jours y compris un dimanche pendant lequel les travaux ont été suspendus.

Bien que le terrain ne présentât pas de grandes différences d'altitude, il n'était pas sans difficultés. On a rencontré quelques pentes rapides et il a fallu traverser des bas-fonds peu résistants, passer de nombreux ruisseaux et même jeter un pont de fer. Malgré cela, la vitesse de construction a été de 10 kilomètres par jour.

Le 28 août sont arrivées les compagnies chargées de l'infrastructure. Le 30, toutes les compagnies chargées de la superstructure étaient à pied d'œuvre, et, le 9 septembre, les trains de matériel et de personnel purent circuler.

Du 9 au 16 septembre, quatorze trains par jour se rendirent complètement chargés de Werder-Zinna au terminus de la ligne. Ils transportèrent 1400 hommes du régiment d'artillerie à pied de la garde et un matériel estimé à 300 000 tonnes.

Le 16 au soir, le dernier train partait de Werder-Zinna et le feu des batteries pouvait commencer.

L'expérience avait complètement réussi.

« Depuis les exercices de Lunebourg en 1895, il était hors de doute — » dit l'*Allgemeine Zeitung* — que nos troupes de chemins de fer pouvaient » relier journellement nos armées au terminus des chemins de fer, grâce » au matériel à voie étroite dont elles disposent. Pour qui connaît la gêne
» que nos parcs de voitures ont imposée dans notre dernière guerre à
» nos armées de siège et d'opérations, ce n'est pas là un mince résultat.

Le général v. Schlieffen, à son retour d'Autriche, a inspecté dans tous les détails l'œuvre accomplie par les troupes de chemins de fer.

(Revue militaire de l'Etranger.)

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les inspecteurs généraux. — Le nouvel Inspecteur feldzeugmeister de Waldstätten. — Examens des capitaines à l'état-major. — Forteresse et port militaire de Cattaro. — Les médecins militaires. — Remise aux troupes techniques du mousqueton 8 mm. mod. 95. — Trompette monté de bataillon. — Le cinquantenaire de l'Empereur.

Comme on sait, nous possédons en Autriche pour la surveillance minutieuse et l'inspection de toutes les branches du service, ainsi que pour le contrôle de l'instruction de l'armée, trois inspecteurs généraux des troupes. On leur attribue à chacun un certain nombre d'arrondissements territoriaux (commandements de corps), l'ensemble de ces arrondissements étant répartis en trois *inspectorats généraux*, délimités géographiquement d'une manière égale. Les inspecteurs désignés par l'empereur sont choisis entre les plus anciens commandants de corps.

Ce système est récent. Jusqu'à sa mort, l'archiduc Albrecht réunissait toutes les compétences d'un inspecteur général de l'armée. Lors de son décès, survenu en 1895, cette haute dignité militaire fut supprimée, en ce sens du moins que Sa Majesté l'empereur et roi se l'attribua personnellement, en sa qualité de chef suprème de l'armée. [En 1896, il désigna, pour être directement à sa disposition et s'occuper des travaux d'inspection, comme Inspecteurs généraux des troupes, le feldzeugmeister Antoine de Schönfeld, le général de cavalerie prince Louis de Windischgrätz et le feldzeugmeister Guillaume de Reinländer.

Au mois de janvier 1898 est survenu le décès du feldzeugmeister de Schönfeld. En date du 10 février, il a été remplacé comme Inspecteur général des troupes par le feldzeugmeister de Waldstätten, jusqu'alors commandant du VIIe corps d'armée.

Cette nomination a été accueillie avec grande satisfaction dans les cercles militaires et y a fait naître les plus belles espérances. En effet, le feldzeugmeister de Waldstätten s'est créé tous les titres à occuper les hautes fonctions qui lui ont été dévolues; premièrement, par ses états de service honorables conquis sur les champs de bataille de 1859, de 1866 et de 1878, états de service qui lui valurent la plus haute distinction; ensuite, par l'activité qu'il a déployée plusieurs années durant à l'Académie de guerre comme professeur de tactique; enfin par le renom d'écrivain militaire que lui ont valu à l'étranger comme en Autriche ses œuvres bien connues.

Le nouvel Inspecteur général est né en 1833, fils du lieutenant-feldmaréchal Georg de Waldstätten; il est ainsi âgé de 65 ans. Il était depuis 1887 à la tête du VIIe corps et occupait le commandement général à Temesvar en Hongrie. Il a été nommé feldzeugmeister en 1891.

. . .

Les capitaines à l'état-major général, qui aspirent à l'avancement dans ce corps sont tenus, après un stage pratique de deux ans dans la troupe, à prouver leur aptitude par une épreuve théorique devant une commission d'experts. Les articles principaux du programme de cet examen sont la connaissance détaillée du règlement d'exercice et de l'organisation des armées étrangères, un récit stratégique et tactique exact et détaillé de toutes les batailles et combats de ce dernier siècle, enfin un exposé critique des plus récentes campagnes, ainsi que la solution d'un thème stratégique et tactique pour de grands corps de troupes.

Cette épreuve théorique, qui impose aux candidats un effort énorme de mémoire, a toujours été envisagée avec anxiété. Maints officiers « réfléchis », grâce au mode de cet examen, n'ont obtenu que des succès douteux, et maints talents dont l'avenir était assuré furent relégués à l'arrière-plan, grâce aux décisions malencontreuses de la commission. Aussi, dans les cercles d'officiers, cet examen était-il avec raison surnommé l'examen « des archanges » (Erzengel-Examen).

Depuis nombre d'années on attendait un changement. Cet espoir vient enfin de se réaliser. Une récente ordonnance soumet l'examen à une réforme fondamentale.

Dorénavant, l'examen aura essentiellement pour but de juger, à l'aide de thèmes concrets et de leur application pratique, du développement original, de la personnalité du candidat, des facultés de raisonnement dont il dispose pour résoudre avec intelligence les tâches qui lui sont indiquées. Ainsi, entre en ligne de compte avant tout, la valeur intellectuelle du sujet, ce qui n'existait pas avec la méthode jusqu'ici en usage, et la commission d'examen sera en mesure de rendre un jugement mieux motivé sur la valeur du candidat.

Au 1er janvier 1898 a été créé un poste de commandant de la forteresse et port militaire de Cattaro. Jusqu'à présent, la marine austro-hongroise ne disposait que d'un seul port militaire de premier rang, celui de Pola, et de l'avis unanime, cet unique port était insuffisant pour le développement de notre flotte de guerre. La création d'un second port militaire répond ainsi à un besoin depuis longtemps ressenti. Cela d'autant plus que la longue côte de Dalmatie exigeait, dans sa partie sud, l'érection de travaux de fortifications maritimes conformes aux exigences modernes. La fortification du port de Cattaro et l'aménagement de la triple baie dite Bocche di Cattaro, laquelle laisse beaucoup à désirer comme port de guerre, seront très prochainement pris en considération et mis à exécution en tenant compte des dernières exigences de l'art de la fortification.

Ce progrès, joyeusement salué par tous ceux qui appartiennent à l'armée et à la marine de guerre, assure le développement de notre marine militaire et accroîtra sa puissance.

Afin de procurer aux jeunes médecins militaires la possibilité de se perfectionner dans les diverses branches de l'art médical, la direction de l'armée a décidé qu'ils seraient mis à même de suivre l'enseignement supérieur d'une clinique universitaire. L'ordonnance y relative déclare que la direction de l'armée fixera elle-même le nombre des médecins qui, chaque année, seront admis à fréquenter cet enseignement. En échange, tout médecin militaire qui a reçu cet enseignement est tenu à des examens, et, après une année d'étude, doit faire enccre quatre années de service actif.

Le mousqueton à répétition de 8 mm. mod. 95 destiné aux troupes echniques (pionniers et régiment de chemins de fer), à l'artillerie de forteresse et à une partie de l'artillerie de campagne, a été délivré aux troupes techniques dans le cours des derniers mois. Sa remise aura également lieu prochainement à l'artillerie de forteresse et à l'artillerie de campagne. La gendarmerie hongroise recevra le même armement. Quant à la gendarmerie impériale, elle est armée, comme on sait, de la carabine mod. 90.

A la place du trompette à pied de bataillon, on a érigé en système l'emploi d'un trompette à cheval attribué à chaque régiment d'infanterie et de chasseurs, aux pionniers et au régiment de chemins de fer. Ce trompette pourra être utilisé comme estafette (Meldereiter).

Le cinquantenaire de l'avènement au trône de Sa Majesté l'empereur et roi d'Autriche-Hongrie sera célébré cette année-ci. De toutes parts on s'apprête à le fêter brillamment. Il serait prématuré de donner à ce sujet des détails. Cependant il est permis de parler déjà d'une cérémonie d'une nature toute spéciale destinée à rendre honneur à l'armée, ce soutien principal de la monarchie. En souvenir éternel du glorieux gouvernement de notre empereur, une médaille impériale jubilaire a été instituée. Il est probable que celle-ci sera frappée en or pour tous les généraux et amiraux qui, au jour du jubilé, 2 décembre 1898, auront accompli leurs cinquante années de service; elle sera frappée en bronze pour tous les autres généraux, officiers supérieurs et officiers des états-majors, aumôniers, médecins militaires et fonctionnaires de l'armée, de la marine, des deux landwehr, de la réserve du temps de paix, enfin pour les sous-officiers qui auront plus de six années de service.

Le ruban de la médaille porte, harmonieusement unies, les deux couleurs nationales, noire et jaune, et rouge, blanche et verte. L'avers de la médaille porte la tête de l'empereur et roi; le revers une devise et les deux dates 1848-1898.

Les préparatifs pour la frappe de la médaille du jubilé impérial ont commencé; ils permettent de compter sur un chef-d'œuvre digne de l'art autrichien, digne du grand événement historique dont la médaille du jubilé doit rappeler la mémoire en Autriche-Hongrie.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le dédoublement du 6^e corps. — La réorganisation de la télégraphie militaire. — Petites nouvelles.

— Le dédoublement du 6e corps est aujourd'hui effectué. On avait tardé à créer un 20e corps pour ne pas diminuer le commandement du général Hervé, auquel cette création devait enlever une partie de ses troupes. On a profité d'un remaniement du personnel pour donner à ce général une inspection d'armée, et alors on a pu, sans amoindrir sa situation, opérer le fractionnement du corps d'armée à effectifs renforcés qui était précédemment placé sous son autorité.

C'est Nancy qui a été choisi comme chef-lieu du 20e corps d'armée. On n'est pas sans critiquer cette désignation. Sans doute l'ancienne capitale de la Lorraine offre des ressources particulières et on y trouve notamment un « palais du gouvernement » dont le général de Monard aurait mauvaise grâce à ne pas se contenter. Mais, au point de vue militaire, on ne peut

nier qu'il y ait quelque imprudence à mettre le siège d'un corps d'armée à la frontière même, dans une ville ouverte. A cet égard, mieux eût valu se déterminer en faveur de Reims qui avait brigué l'honneur de posséder le général de Monard et son état-major.

— L'organisation du service télégraphique dans l'armée laisse fort à désirer, et la Commission du budget en poursuit énergiquement la réforme. Le ministre a promis de remédier aux vices qu'on lui signale.

La note suivante a été remise à la Chambre des députés: « Le ministre s'occupe aujourd'hui personnellement de l'organisation nouvelle à donner à la télégraphie militaire; et, sous réserve de l'avis du Conseil supérieur de la guerre qui doit être consulté, sous réserve de l'avis de la Commission de l'armée à laquelle un projet de loi devra être soumis, sous réserves des dépenses supplémentaires qui seront engagées par le fait de la création d'unités nouvelles et dont le ministre tient absolument à être couvert, il peut confirmer à la Commission du budget ses déclarations antérieures, son intention étant de déposer sous peu un projet de loi portant création d'unités autonomes chargées du service spécial de la télégraphie de campagne et destinées à encadrer, en cas de mobilisation, les effectifs de réservistes ayant les aptitudes voulues. »

Il s'agit, en effet, d'introduire en France le système adopté par les Autrichiens, les Espagnols, les Italiens, les Suédois, les Russes, et qui consiste à avoir des troupes de télégraphistes pour assurer le service de première ligne, sauf à confier le service de seconde ligne à un personnel tiré de l'administration des postes et télégraphes, personnel qu'on militarise au moment de la mobilisation. La France a préféré, jusqu'ici, n'employer que les agents de l'administration civile, à laquelle la loi du 24 juillet 1873 a imposé l'obligation de tenir « en tout temps à la disposition du ministre de la guerre le matériel et le personnel nécessaires pour assurer ou compléter le service de la télégraphie militaire. »

C'est l'administration civile qui avait fait repousser le système mixte et avait chaudement prôné celui qu'on a adopté. Or, elle s'avoue impuissante à assurer à la fois le service des armées et celui du territoire; elle réclame une proportion considérable d'auxiliaires militaires triés sur le volet; elle a refusé de se charger du service des communications optiques. Bref, la loi de 1873 n'est pas appliquée. Joignez à cela que la militarisation des agents est compliquée; que la composition des sections comprend 4 officiers et 25 gradés pour 24 simples soldats; que les employés ne sont pas interchangeables et que, par exemple, les agents de bureau sont incapables de tendre une ligne, tandis qu'un chef d'équipe ne saurait transmettre une dépêche; que le matériel auquel ils sont habitués ne ressemble pas à celui des équipages de la télégraphie militaire; que la mise sur pied de guerre compromet le fonctionnement des communications privées, les-

quelles, à ce moment critique, redoubleront sans doute d'activité, et que . par exemple, « le jour de la mobilisation, on enlève vingt manipulateurs au bureau civil de Nancy, qui reçoit en échange vingt militaires inexpérimentés. »

On comprend, dans ces conditions, que le ministre ait renouvelé ses déclarations antérieures et donné l'assurance d'une réforme si instamment réclamée.

- Pour pouvoir faire face aux dépenses qu'entraînera la fabrication d'un nouveau canon, le ministre a proposé le déplacement d'une partie de l'enceinte de Paris. Le projet étant présenté par le gouvernement, la Chambre l'a voté et le Sénat l'acceptera. Il ne présente aucun intérêt militaire, étant réduit à n'être qu'une opération financière. Si, au lieu d'un déplacement des remparts de sûreté, on s'était décidé, en principe ou en fait, au démantèlement, on en pourrait discuter l'opportunité. Mais, je le répète, nous n'en sommes pas là.
- Une mesure plus intéressante est la création d'une « Direction des établissements de l'artillerie », c'est-à-dire des poudreries, cartoucheries, fonderies, ateliers de construction, écoles de pyrotechnie, commissions d'expériences. etc. Le général Gras, l'auteur du fusil modèle 1874, aujour-d'hui remplacé par le « Lebel », a été mis à la tête du nouveau service, auquel il donnera sans doute de l'entrain, de l'homogénéité, de l'unité. En lui confiant des établissements qui n'avaient jusqu'alors aucun lien entre eux, on lui a permis d'assurer la convergence de leurs efforts. Et c'est un premier progrès.

On estime qu'on en a réalisé un autre, en s'acheminant vers l'institution d'un corps spécial d'industriels militaires, d'un personnel technique. Dans son vaste « Projet de loi organique sur l'armée », qui contenait une foule d'excellentes choses, noyées dans un fatras d'autres qui l'étaient moins et formaient un tout quelque peu incohérent et indigeste, le général Boulanger avait déjà proposé qu'on séparàt les « Ingénieurs militaires » des officiers combattants. Il semble que l'heure de cette réforme approche et que la récente décision du général Billot en marque le début, en soit l'amorce et la promesse. Espérons-le, et félicitons le ministre de la guerre d'avoir posé ce premier jalon.

— Un autre jalon, posé celui-ci par la commission parlementaire de l'armée, a trait aux cyclistes. Cette commission, sur le rapport de M. Le Hérissé, député de l'Ille et Vilaine, a voté une proposition de ce dernier tendant à la création d'une compagnie de cyclistes.

Il ne s'agirait plus d'un détachement d'une soixantaine d'hommes seulement, comme celui qui fut mis jadis sous le commandement du capitaine Gérard, et dont vous connaissez les prouesses. Cette nouvelle compagnie comprendrait un effectif total de 204 hommes, dont un capitaine et quatre lieutenants ou sous-lieutenants. Si ce nouveau projet est approuvé et s'il réussit, vingt-cinq compagnies seraient alors créées à titre définitif.

Le prix de la gloire sous le Premier Empire. — Le général Dragomiroff rappelait récemment aux lecteurs du Razviédtchick quel fut, en monnaie de vies humaines, le prix de la gloire au temps des grandes guerres napoléoniennes. Ce thème douleureux lui fournissait une fois de plus l'occasion d'exprimer ses idées essentielles sur la nécessité de semblables sacrifices et sur le devoir qu'a l'éducateur militaire d'élever le soldat dans un esprit de sacrifice:

- « On peut et l'on doit s'efforcer de diminuer le chiffres des pertes par le feu; mais on doit en même temps ne pas perdre de vue que la guerre se fait non pour éviter des pertes, mais pour arriver à de certains buts au prix de quelques pertes que ce soit. Les histoires qu'on raconte sur les « pluies de plomb » et autres épouvantails sont des plaidoyers à bon compte, faits au profit des soldats qui ne remplissent pas leur devoir sur le champ de bataille. Car, si le feu est à ce point épouvantable, si ce mirage d'un feu épouvantable est tellement présent à l'esprit de tous, tourner les talons devient légitime.... Allez voir après si, dans le moment où le soldat levait le pied, le feu était épouvantable dans le fait, ou seule ment aux yeux du soldat!
- » Quelque meurtrières qu'aient été les batailles du premier empire, les batailles d'aujourd'hui le seront bien davantage, en raison des perfectionnements apportés au fusil.
 - » Ainsi se font ces affaires, et elles ne peuvent se faire autrement.
- » Il arrive une minute où l'on n'a plus le choix qu'entre ces deux alterternatives, ou se sacrifier, ou s'abandonner à la làcheté. Rappelons-nous toujours que l'adversaire ne tire pas tout seul, mais que nous sommes à deux de jeu, et que celui des deux qui tire le mieux n'est pas celui qui a le meilleur fusil mais bien celui qui est le mieux instruit et qui craint le moins pour sa peau. »

CHRONIQUE BELGE

Les régiments de lanciers. — La Belgique Militaire annonce qu'une lance, avec hampe en bambou blanc, vient d'être donnée aux deux rangs des quatre régiments de lanciers, en remplacement de la lance avec hampe en frêne, modèle 1823. Cette lance en bambou, flèche allégée et sabot renforcé du modèle anglais, a une longueur de 2m85. Elle pèse de

1100 à 1200 grammes, soit la moitié de la lance déclassée (2 k. 170). La partie utilisable de l'arme est de 1^m80, le centre de gravité se trouvant à cette distance de la pointe de la flèche.

La disposition précitée serait la conséquence des travaux d'une commission qui, présidée par le général Henot, commandant la 4e brigade de cavalerie, eut à délibérer sur l'opportunité de la lance et particulièrement sur la répartition des armes dans nos régiments de lanciers.

CHRONIQUE ITALIENNE

Les expériences du nouveau matériel d'artillerie. — Nous avons signalé, dans notre numéro de février, les expériences qui avaient lieu au polygone de Nettuno sur des canons de campagne à tir rapide présentés par les maisons Nordenfeldt, Krupp et Armstrong, ainsi

que par les arsenaux italiens de Naples et de Turin

D'après l'Italia militare e marina, ces expériences sont déjà terminées; le concours n'a pas donné de résultats satisfaisants, et les pièces examinées n'ont répondu en aucune façon aux conditions fixées par le ministère de la guerre. A noter tout particulièrement que le recul n'est pas évité et que les canons se relèvent, « se cabrent » au départ du coup; ce dernier inconvénient nuit d'abord à la justesse du tir et serait de nature à mettre promptement le matériel hors de service, à moins qu'on n'en augmente le poids.

Par suite, un nouveau concours doit avoir lieu dans quelque temps.

Les compagnies cyclistes. — On lit sous ce titre, dans le Journal des Sports du 2 février, la nouvelle suivante :

- « D'après le nouveau règlement militaire, chaque régiment de bersagliers aura onze compagnies ordinaires et une compagnie cycliste. Celle-ci comptera 120 hommes en temps de guerre et 60 en temps de paix.
- » Les premiers régiments qui seront ainsi composés seront les 4e, 5e et 9e hersagliers à Bologne, Rome et Livourne. Les cyclistes militaires suivront, à partir du mois de mars, un cours préparatoire de trois mois à l'école de Parme. »

Cette nouvelle a été publiée le 30 janvier par la Gazzetta dello Sport et reproduite immédiatement par les journaux militaires italiens, qui la déclarent vraie dans le fond, mais absolument inexacte dans les détails.

La Gazzetta — qui n'a pas dit « d'après le nouveau règlement militaire », mais bien « avec la nouvelle organisation militaire » — se trompe en affir-

mant que la création des compagnies cyclistes est chose faite ; rien n'est encore arrêté définitivement. On étudie un projet dont les grandes lignes seront certainement adoptées ; c'est tout pour le moment.

Les douze régiments de bersagliers gardent, d'après ce projet, leurs douze compagnies actuelles, chaque compagnie ayant en temps de paix 5 cyclistes à son effectif. A la mobilisation, les 60 cyclistes de chaque régiment sont réunis et forment le noyau d'une treizième compagnie que l'on porte à 120 hommes au moyen de réservistes notés sur les contrôles comme « bons vélocipédistes ».

Comme chacun des douze corps d'armée a, dans sa formation de guerre, un régiment de bersagliers, il s'ensuit qu'il disposera en campagne d'une compagnie de 120 cyclistes.

Mais on espère faire mieux, avec le temps; et, quand les bersagliers seront servis, on pensera à doter de détachements cyclistes les 96 régiments d'infanterie de ligne.

Le régiment d'artillerie de montagne a exécuté, du 1er au 15 février, des marches-manœuvres et des tirs à la frontière française. Les batteries de Turin ont opéré, tout d'abord, partie dans les vallées d'Aoste et partie dans les vallées de Suse; elles se sont retrouvées le 8 au Mont-Cenis, où les a rejointes le lieutenant-colonel Allason, commandant le régiment.

Les batteries qui occupent Oneglia, Mondòvi et Conegliano ont, de leur côté, gagné le même jour les vallées du Teco et de la Taggia, où elles se sont livrées aux mêmes opérations que les batteries de Turin.

Disons en passant que ce corps ne compte actuellement que 14 batteries présentes sur le territoire italien, car il en a détaché une (la 8e) à l'île de Crète.

(Revue du Cercle militaire.)

BIBLIOGRAPHIE

La Campagne de Thessalie en 1897. Souvenirs et études d'un officier suisse, par le Colonel d'Etat-Major R. Weber; avec trois cartes et une gravure. (Aus dem Feldzug in Thessalien, 1897). Brochure in-4°, 54 pages. Zurich, Orell Füssli & Cie.

Les nombreux officiers de la Suisse romande qui ont entendu cet hiver les conférences de M. le major Bornand, sur la campagne de Thessalie en 1897, ont regretté de n'en pas avoir la contre-partie et de ne pas pouvoir entendre le récit de cette même campagne vue de l'autre côté du champ